

THREE HUNDRED AND NINETEENTH MEETING

*Held at the Palais des Nations, Geneva,
on Wednesday, 3 August 1949, at 10 a.m.*

President: Mr. James THORN.

59. Survey of forced labour and measures for its abolition (E/1337, E/1337/Add.1-13, E/1419 and E/1484)

MR. CORLEY SMITH (United Kingdom) said that a few days previously the Council had adopted resolution 238 (IX) authorizing the Secretary-General to set up a committee of experts "to survey the field of slavery and other institutions or customs resembling slavery." The debate leading up to the passing of that resolution had dealt primarily with the remaining vestiges of ancient and mediaeval forms of slavery, which, he hoped, were nearly extinct. At its current meeting the Council had before it the question of a new slavery, organized on a mass production basis, but in many ways an equally detestable violation of fundamental human rights. He believed that that new form of slavery was extensively practised in the Union of Soviet Socialist Republics. Whether it was called forced labour, corrective labour or slavery, it should be abolished. The Council was not faced with an ordinary penal problem, but with a problem that was much more vast, and different in scope, nature and purpose. That was why the forced labour camps in the Soviet Union were veiled in secrecy.

He did not suppose that any representative was proud of the prisons of his own country. The fact that prisons existed showed that all Governments had failed, to a varying degree, to solve certain social problems, and had had to adopt various procedures to discourage crime and to deal with criminals. But any serious enquirer might visit the prisons of most countries, including the United Kingdom and, he believed, all the countries represented on the Council, with the exception of the Union of Soviet Socialist Republics and Poland. Why did the Soviet Union authorities hedge round their forced labour camps

TROIS CENT DIX-NEUVIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 3 août 1949, à 10 heures*

Président: M. James THORN.

59. Enquête sur le travail forcé et étude des mesures tendant à l'abolir (E/1337, E/1337/Add.1-13, E/1419 et E/1484)

M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni) rappelle que, quelques jours auparavant, le Conseil a adopté la résolution 238 (IX) autorisant le Secrétaire général à constituer un comité d'experts, pour «procéder à une étude d'ensemble de l'esclavage et des autres institutions ou coutumes ressemblant à l'esclavage». Le débat qui a abouti à l'adoption de cette résolution a porté essentiellement sur les vestiges des formes antiques et médiévales de l'esclavage qui, espère-t-il, ont presque disparu. A la séance actuelle, le Conseil est saisi de la question d'une nouvelle forme de l'esclavage, produit en grande série, mais qui, à bien des égards, constitue une violation aussi haïssable des droits fondamentaux de l'homme. L'orateur croit que cette nouvelle forme d'esclavage est beaucoup pratiquée dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Qu'elle s'appelle travail forcé, redressement par le travail ou esclavage, elle doit être abolie. Le Conseil ne se trouve pas en présence d'un problème pénal ordinaire, mais d'un problème beaucoup plus vaste et différent par sa portée, son caractère et les fins poursuivies. C'est pourquoi les camps de travail forcé de l'Union soviétique sont enveloppés d'une atmosphère de secret.

Il ne pense pas qu'aucun représentant soit fier des prisons de son propre pays. Leur existence prouve que tous les Gouvernements ont échoué, bien qu'à des degrés divers, dans la solution de certains problèmes sociaux, et ont dû recourir à divers moyens de décourager le crime et de rendre inoffensifs les criminels. Mais tout enquêteur sérieux peut visiter les prisons de la plupart des pays, y compris le Royaume-Uni et, à ce qu'il croit, celles de tous les pays siégeant au Conseil, à l'exception de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Pologne. Pourquoi les autorités de l'Union soviétique cachent-elles leurs

like some shameful secret? Could it be that they dared not reveal the truth, because it would strip the last shreds of credibility from their country's claim to be a progressive State where workers were decently treated? The forced labour system of the Soviet Union was spreading to the so-called "Popular Democracies" of Eastern Europe, although it had not yet attained such serious dimensions there. That was one of the main reasons for the tremendous exodus of millions of refugees from Eastern Europe and the Soviet Zone of Germany, which had been witnessed in recent years and was still going on. That exodus was proof that the popular democracies were as unpopular as they were undemocratic. Why else should workers flee from the "Workers' Paradise"?

On 15 February 1949, Mr. Mayhew, the representative of the United Kingdom, had explained to the Council, at its eighth session, the general nature of the present system of forced and underpaid labour in the Soviet Union.¹ Mr. Mayhew and other British spokesmen had, then and on other occasions, quoted references made by Mr. Molotov, when Chairman of the Council of People's Commissars — and by other men like him — to the results achieved by the use of forced labour. He had endeavoured to estimate the number of people subjected to forced labour in the Soviet Union, and to indicate the main areas in which forced labour prevailed and the general nature of the work carried out by its victims.

Anyone could obtain accurate figures of the number of people in prisons in the United Kingdom. However, the secrecy with which the Government of the Soviet Union surrounded its widespread and dreadful system made it difficult to give precise figures; but British representatives had interviewed a large number of people in different parts of the world who, quite unknown to one another, had given identical descriptions of the layout of a given camp, the names of the people in charge of it, and similar information. According to the most reliable information his Government had been able to obtain, rather more than ten million people in the Soviet Union were at present subjected to forced labour.

At the eighth session of the Council, the representative of Poland had seemed to be the chief spokesman for the Soviet Union in the debate on forced labour. With the help of an article written by a distinguished British journalist, that representative had proved to his own satisfaction that it was impossible that there could be as many as ten million people doing forced labour in the Soviet Union, and had argued that, had there truly been that number of slaves in the country, its people could never have waged war for four years. But the Nazis had fought for nearly six years, despite the fact that there had been approximately ten million people in their concentration camps, or doing other forced labour in Germany, during the whole of that period. Since the superficial area of Nazi Germany was much smaller than that of the Soviet Union which, as its spokesmen often

camps de travail forcé comme un secret honteux? Serait-ce qu'elles n'osent pas révéler la vérité, parce que celle-ci priverait de toute créance la prétention de ces pays d'être des Etats progressistes, où les travailleurs sont convenablement traités? Le système de travail forcé de l'Union soviétique gagne les soi-disant « démocraties populaires » de l'Europe orientale, bien qu'il n'y ait pas encore atteint des proportions aussi considérables. C'est une des raisons principales de l'effroyable exode de millions de réfugiés venant d'Europe orientale et de la zone soviétique d'Allemagne, que l'on a observé au cours des dernières années et qui continue à l'heure actuelle. Cet exode prouve que les démocraties populaires sont aussi impopulaires qu'elles sont peu démocratiques. Sinon, pourquoi les travailleurs fuieraient-ils le « paradis des travailleurs »?

Le 15 février 1949, au cours de la huitième session, le représentant du Royaume-Uni, M. Mayhew, a exposé au Conseil les caractéristiques générales du système actuel de travail forcé et insuffisamment rétribué qui est appliqué dans l'Union soviétique¹. M. Mayhew et d'autres porte-parole du Gouvernement britannique ont, à ce moment-là et en d'autres occasions, cité les paroles prononcées par M. Molotov, lorsqu'il était président du Conseil des Commissaires du peuple, et par d'autres hommes politiques, au sujet des résultats obtenus par l'emploi du travail forcé. Il s'est efforcé d'évaluer le nombre de gens soumis au travail forcé en Union soviétique et d'indiquer les principales régions où sévit le travail forcé ainsi que le genre de travail accompli par ceux qui en sont les victimes.

N'importe qui peut connaître le chiffre exact des détenus du Royaume-Uni. Par contre, en raison du secret dont le Gouvernement de l'Union soviétique entoure son vaste et effroyable système, il est difficile de donner pour ce pays des chiffres précis; des représentants du Royaume-Uni ont toutefois interrogé en diverses parties du monde de nombreuses personnes qui, sans se connaître, ont fourni des descriptions identiques de l'aménagement d'un camp donné, les noms des personnes qui le dirigent et d'autres renseignements analogues. D'après les renseignements les plus dignes de foi que le Gouvernement du Royaume-Uni a pu obtenir, il y a en ce moment dans l'Union soviétique plus de dix millions de personnes soumises au travail forcé.

A la huitième session du Conseil, le représentant de la Pologne a semblé être le principal porte-parole de l'Union soviétique dans le débat sur le travail forcé. A l'aide d'un article écrit par un journaliste britannique distingué, le représentant de la Pologne a prouvé d'une façon qu'il a crue convaincante qu'il est impossible qu'il y ait dans l'Union soviétique jusqu'à 10 millions de personnes soumises au travail forcé et a fait valoir que, s'il y avait véritablement eu autant d'esclaves dans ce pays, sa population n'aurait jamais pu faire la guerre pendant quatre ans. Mais il ne faut pas oublier que les nazis ont lutté pendant près de six ans, bien que pendant toute cette période, il y ait eu environ 10 millions de personnes internées dans leurs camps de concentration, ou soumises à une autre sorte de travail forcé en Allemagne. Comme la superficie de l'Allemagne

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, fourth year, eighth session, 238th meeting.

¹ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, quatrième année, huitième session, 238^e séance.

boasted, covered one-sixth of the world, it had been much more difficult for the Nazis to conceal the fact that approximately ten million people were engaged in forced labour in their country than it was for the Soviet Union authorities to do so. Nevertheless, relatively little had been known about Nazi camps and their forced labour system until after the end of the war. If people had not been able to visit such places as Belsen, might they not have said, as the representative of Poland had said about the concentration camps in the Soviet Union, that the assertions about them were so fantastic as to be impossible ?

During the debate on forced labour at the eighth session of the Council, on 18 February 1949, the representative of Poland had complained¹ that the United Kingdom representative had produced no exact figures and no document, and had added : "We are asked to condemn a State on the basis of the testimony of three criminals who gave vague descriptions of various camps... The other delegations who made some statements regarding the Soviet Union went much further. They avoided giving any proofs at all... Both the United States and the United Kingdom representatives spoke of reports, of information, but never a document was quoted, never an exact figure was given. Everything was flowing between the mystery story and fantasy."

What the representative of Poland had said was not correct. Both at the General Assembly and at the Council, the representatives of the United Kingdom had cited lots of figures, which were the result of long and painstaking research, and which had not been refuted either by the representative of Poland or by the representative of the Soviet Union. If they maintained that those figures were false, why did they not give the true ones ? Other representatives had also devoted much time to presenting statistics relating to forced labour in the Soviet Union. He would not repeat all that they had said, but would confine himself to one set of figures. When the Baltic-White Sea Canal had been completed, the Government of the Soviet Union had marked its appreciation by granting amnesties to 72,000 of the prisoners who had worked on the canal; when the Moscow-Volga Canal had been completed, a further 55,000 persons had been pardoned. He did not know how many had worked on those canals without earning amnesty, but the total of those pardoned in connexion with those two projects alone was 127,000 — almost as large as the total prison population of the Russian Empire in 1914, and several times greater than the number of people at present in prison in the United Kingdom. He did not believe that the representative of the Soviet Union would try to deny what he had said, since the figures had been published officially, and the whole story of the construction of the Baltic-White Sea Canal could be read in an article by Maxim Gorky entitled "The White Sea-Baltic Canal", published in *Pravda* of 5 August 1933.

nazie est beaucoup plus petite que celle de l'Union soviétique qui, comme son porte-parole s'en est souvent vanté, couvre un sixième du globe, il a été beaucoup plus difficile aux nazis de cacher qu'environ 10 millions de personnes étaient soumises au travail forcé dans leur pays que ce n'est le cas pour les autorités de l'Union soviétique. Cependant on savait relativement peu de chose au sujet des camps nazis et de leur système de travail forcé avant la fin de la guerre. Si personne n'avait pu visiter des endroits tels que Belsen, les nazis n'auraient-ils pas pu dire ce que le représentant de la Pologne a dit des camps de concentration de l'Union soviétique, à savoir que les affirmations à leur sujet étaient tellement extraordinaires qu'elles en étaient incroyables ?

Au cours du débat sur le travail forcé, lors de la huitième session du Conseil, le 18 février 1949, le représentant de la Pologne s'est plaint¹ de ce que le représentant du Royaume-Uni n'ait cité aucun chiffre exact ni aucun document et il a ajouté : « On nous demande de passer condamnation sur un Etat en nous appuyant sur le témoignage de trois criminels qui ont donné de vagues descriptions de différents camps. Les membres des autres délégations qui ont parlé des camps de travail en Union soviétique ont fait encore mieux ; ils ont évité d'apporter aucune preuve. Le représentant des Etats-Unis et celui du Royaume-Uni ont parlé de rapports, de renseignements, mais ils n'ont cité ni un seul document, ni un seul chiffre précis. Tout cela flotte dans un mélange de mystère et de fantaisie. »

Ces paroles du représentant de la Pologne ne correspondaient pas à la réalité. Tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil, les représentants du Royaume-Uni ont cité de nombreux chiffres qui résultaient de longues et laborieuses recherches et qui n'ont été prouvés faux ni par le représentant de la Pologne ni par le représentant de l'Union soviétique. S'ils maintiennent que ces chiffres sont faux, pourquoi ne donnent-ils pas les chiffres exacts ? D'autres représentants ont aussi consacré beaucoup de temps à la présentation de statistiques relatives au travail forcé dans l'Union soviétique. L'orateur ne répètera pas tout ce qu'ils ont dit, et il se bornera à citer une série de chiffres. Lorsque le canal de la Baltique à la mer Blanche a été achevé, le Gouvernement de l'Union soviétique a montré sa satisfaction en accordant une amnistie à 72.000 des prisonniers qui avaient travaillé à l'exécution du canal, et lorsque le canal de Moscou à la Volga a été terminé, 55.000 autres personnes ont été graciées. L'orateur ne sait pas combien de personnes ont travaillé à la construction de ces canaux sans bénéficier de l'amnistie, mais le total des personnes graciées, à l'occasion de l'achèvement de ces deux projets seulement, s'élevait à 127.000, chiffre à peu près aussi élevé que le chiffre global des détenus dans l'Empire russe en 1914, et qui représente plusieurs fois le nombre de gens actuellement en prison dans le Royaume-Uni. Il ne croit pas que le représentant de l'Union soviétique essaye de le démentir, puisque ces chiffres ont été publiés officiellement, et puisqu'on peut lire toute l'histoire de la construction du canal de la Baltique à la mer Blanche dans un article de Maxime Gorky intitulé « Le canal de la mer Blanche à la Baltique », paru dans la *Pravda* du 5 août 1933.

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, fourth year, eighth session, page 169.

¹ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, quatrième année, huitième session, page 169.

Why were there more "criminals" in the Soviet Union than in any other country? How could the Soviet Union Government employ so many "criminals" on only two of its many projects? Because hundreds of such projects must have been undertaken in recent years under the gigantic forced-labour system. Was the Soviet Union social system such that it produced enormous numbers of criminals, or were the bulk of the prisoners in that country not criminals at all, but simply persons who disagreed with the Government and were therefore used as a reservoir of cheap labour?

At the eighth session, the representative of Poland had complained that the United Kingdom representative could cite no document to support his assertions concerning forced labour in the Soviet Union. To the current session, the United Kingdom delegation had brought such a document — namely, the *Corrective Labour Codex* of the Russian Soviet Federal Socialist Republic. Would the representative of Poland say that that document was just another fantasy? Parts of it were fantastic enough, and many might find it difficult to believe that such a document had ever been published, were it not for the fact that he had with him a photostatic copy of it, together with English and French translations; he would be glad to provide any delegation desiring them with copies. He hoped that representatives would give the document serious study, because it was an astonishing revelation of conditions in the Soviet Union.

The *Codex* was a long document consisting of 147 paragraphs. For the present he only wished to deal with three major points arising out of it and directly related to the subject before the Council. He would base his remarks solely on the text.

In the Union of Soviet Socialist Republics, people could be condemned to forced labour without trial in a court of law. Paragraph 8 of the *Codex* provided that:

"Persons shall be directed to corrective labour who have been sentenced thereto by:

- "(a) sentence in a Court of Law,
- "(b) decree of an administrative organ."

The second procedure was contrary in letter and in spirit to the following Articles of the Universal Declaration of Human Rights:

"Article 9. No one shall be subject to arbitrary arrest, detention or exile.

"Article 10. Everyone is entitled in full equality to a fair and public hearing by an independent and impartial tribunal, in the determination of his rights and obligations and of any criminal charge against him."

Similar references to sentence by administrative organs alone occurred in paragraphs 12, 17, 20, 29 and 45 of the *Codex*, and in each instance the ukase of the administrative organ was carefully

Pourquoi y a-t-il plus de « criminels » dans l'Union soviétique que dans n'importe quel autre pays? Comment le Gouvernement de l'Union soviétique peut-il employer tant de « criminels » à l'exécution de deux seulement de ses nombreux projets? Parce que des centaines de tels projets ont certainement été mis en œuvre au cours des dernières années grâce à ce gigantesque système de travail forcé. Le système social de l'Union soviétique est-il tel qu'il produise un nombre énorme de criminels, ou bien la masse des prisonniers dans ce pays ne se compose-t-elle pas de gens qui ne sont pas du tout des criminels, mais simplement des particuliers qui ne sont pas d'accord avec le Gouvernement et qu'on utilise en conséquence, comme un réservoir de main-d'œuvre à bon marché?

A la huitième session, le représentant de la Pologne a reproché au représentant du Royaume-Uni d'être dans l'impossibilité de citer un seul document à l'appui de ses affirmations concernant le travail forcé dans l'Union soviétique. A la présente session, la délégation du Royaume-Uni a apporté un document de cette nature, à savoir le *Code du travail correctif* de la République fédérale socialiste soviétique de Russie. Le représentant de la Pologne dira-t-il que ce document est tout simplement inventé? Certaines parties en sont certes fantastiques et bien des gens pourraient douter que pareil document ait jamais été publié, n'était le fait que l'orateur en a un exemplaire reproduit en photostat, accompagné des traductions anglaise et française. Il sera heureux d'en offrir des exemplaires aux délégations qui le désirent. Il espère que les représentants étudieront sérieusement ce document, car il constitue une révélation étonnante sur les conditions de vie en Union soviétique.

Ce *Code* est un long document comprenant 147 paragraphes. Pour le moment, l'orateur tient à ne s'occuper que des trois principaux points qui en ressortent et qui ont un rapport direct avec le sujet dont le Conseil est saisi. Ses remarques s'appuieront exclusivement sur le texte.

Dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les gens peuvent être condamnés au travail forcé sans avoir été jugés devant un tribunal. Le paragraphe 8 du *Code* stipule que:

« Sont envoyés au travail correctif ceux qui ont été condamnés par:

- « a) sentence prononcée par un tribunal,
- « b) par décret d'un organisme administratif. »

Cette seconde procédure est contraire à la lettre et à l'esprit des articles suivants de la Déclaration universelle des droits de l'homme:

« Article 9. « Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

» Article 10. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale, dirigée contre elle. »

Des références analogues aux condamnations prononcées par des organismes administratifs seuls se trouvent aux paragraphes 12, 17, 20, 29 et 45 du *Code*, et dans chaque cas l'ukase de l'organisme

distinguished from sentence by a court of law. Paragraph 45 of the *Codex* provided that :

"For reception into a place of deprivation of freedom it is obligatory to have a sentence or an order by organs legally empowered thereunto, or an open warrant."

Such despotic procedure had been known in the past ; but it was hundreds of years since the Star Chamber had been abolished in England and *lettres de cachet* in France. It was shocking to find that such procedure had been re-introduced in the 20th century in the Union of Soviet Socialist Republics.

In the Soviet Union, people were condemned to forced labour not only for ordinary crimes, but for holding opinions contrary to those of the Government and the ruling class. In fact, most of the people in camps and forced labour colonies were political offenders. They were known in the Soviet Union as "socially dangerous elements". The camps and colonies served as instruments of political oppression. The suppression of "heretics" was obviously the main objective of what was cynically described in the *Codex* as "corrective labour". It appeared that, if the Soviet Union Government did not like people's opinions, it condemned them to forced labour until such time as they renounced those opinions or died in a camp. That was persecution raised to the dignity of a system. The first three paragraphs of the *Codex*, under the heading "Basic Propositions" were as follows :

"1. The task of the penal policy of the proletariat during the period of transition from capitalism to socialism is the defence of the dictatorship of the proletariat, and of the socialist construction being carried out by it, against encroachments by class-hostile elements and infringements not only on the part of the *déclassé* elements but also of *unstable elements among the workers*.

"2. In accordance with this, corrective-labour policy pursues the following aims :

"(a) To put the condemned in conditions which debar them from the possibility of committing acts which inflict harm on socialist construction, and

"(b) To re-educate them and adapt them to the conditions of the labouring community by directing their work to socially useful ends and by organizing their labour on the principle of the gradual approximation of forced labour to voluntary labour based on socialist emulation and the shock-brigade systems.

"3. The basic type of places of deprivation of freedom are the labour colonies of different sorts to which the condemned are sent in accordance with their labour habits, their degree of class-dangerousness, their social position and the success with which they are being corrected."

Those paragraphs reminded him of the worst form of religious persecution. Another example

administratif est soigneusement distingué de la condamnation par un tribunal. Le paragraphe 45 du *Code* stipule que :

"Pour qu'une personne soit envoyée dans un lieu de détention, il est obligatoire qu'elle soit sous le coup d'une sentence, ou d'un ordre émanant d'organismes légalement habilités à le donner, ou d'un mandat d'arrêt."

Ces méthodes despotiques ont été connues dans le passé, mais il y a des centaines d'années que la Chambre étoilée en Angleterre, et les lettres de cachet en France ont été abolies. C'est un scandale de découvrir que ces méthodes ont été remises en vigueur au *xx^e* siècle dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Dans l'Union soviétique, les gens sont condamnés au travail forcé, non seulement pour des crimes de droit commun, mais parce qu'ils professent des opinions contraires à celles du Gouvernement et de la classe dirigeante. En fait, la plupart des personnes que l'on trouve dans les camps et dans les colonies de travail forcé sont des délinquants politiques. Dans l'Union soviétique, ils sont qualifiés d'"éléments socialement dangereux". Les camps et les colonies servent d'instruments d'oppression politique. La suppression des "hérétiques" est manifestement l'objectif principal de ce que le *Code* appelle cyniquement "le travail correctif". Il apparaît que, lorsque le Gouvernement de l'Union soviétique n'aime pas les opinions des gens, il les condamne au travail forcé jusqu'à ce qu'ils renoncent à ces opinions ou meurent dans un camp. C'est la persécution élevée à la dignité d'un système. Les trois premiers paragraphes du *Code* groupés sous le titre "Principes fondamentaux" sont les suivants :

"1. Le but de la politique pénale du prolétariat pendant la période de transition du capitalisme au socialisme est la défense de la dictature du prolétariat, et de la construction du socialisme par ce dernier, contre les empiétements des éléments hostiles à la classe (ouvrière) et les infractions commises non seulement par les éléments "déclassés", mais aussi par les *éléments instables parmi les travailleurs*.

"2. Conformément à ce qui précède, la politique de travail correctif poursuit les buts suivants :

"a) placer les condamnés dans des conditions qui les empêchent de commettre des actes de nature à porter préjudice à la construction du socialisme, et

"b) les rééduquer et les adapter aux conditions de la communauté des travailleurs, en orientant leur travail vers des fins socialement utiles et en organisant leur travail d'après le principe d'un retour graduel du travail forcé au travail libre, fondé sur le système de l'émulation socialiste et sur celui des brigades de choc.

"3. Les lieux de détention-types sont les colonies de travail de diverses sortes où les condamnés sont envoyés selon leur travail habituel, la mesure dans laquelle ils représentent un danger de classe, leur position sociale, et le succès de leur redressement."

Ces paragraphes rappellent à M. Corley Smith les pires formes de la persécution religieuse. Un autre

of the bias of the Soviet Union legal system against political non-conformists was provided in article 46 of the Criminal Code of the Russian Soviet Federal Socialist Republic, in which crime was divided into (a) political and (b) other crimes. Minimum sentences were stipulated for political crimes; maximum sentences for other crimes. Returning to the *Corrective Labour Codex*, another flagrant example of how much more severely persons with irregular political opinions were treated than were those who had committed common crimes, was provided in chapter IX:

"In factory, agriculture and mass work colonies, security, the maintenance of discipline and order, etc., may be entrusted to a "supervisory command" from among the detainees themselves.

"To the supervisory command are appointed the most reliable detainees — workers, persons convicted primarily of ordinary crimes.

"By order of the head of the place of detention, the supervisory command may be armed.

"At the head of the supervisory command is an overseer chosen from amongst the staff supervisors or detainees."

The London *Daily Worker* had objected to the phrase "persons convicted primarily of ordinary crimes", saying that the correct translation from the Russian was "persons convicted of crimes of passion or malfeasance in office"; but even if that were so, it made no substantial difference. It could only be supposed that the number of political prisoners in those colonies was so immense that there were not enough warders to guard them, and that criminals had to be employed for that purpose. There no longer seemed to be the least shred of doubt regarding statements by men and women who had escaped from such colonies, to the effect that common criminals, frequently armed, were placed in charge of political prisoners. Such procedure had been one of the most unpleasant features of the Nazi concentration camps. Anyone in the Soviet Union who displayed independent opinions was put into a labour colony until his spirit was broken; if he resisted, he was exiled farther and farther into the uttermost ends of Siberia. What would the old Bolsheviks, who had been exiled to Siberia by the Czarist Secret Police, have thought of the current system of mass oppression? The system of exile had been on a small scale in their day; but at the present time it was practised in vast enterprises such as those in the remote mountain region of Dalstroi, in Eastern Siberia, and in Karaganda in the deserts of Central Asia, which had been peopled by that means. The Secret Police of the Soviet Union held in their hands a terrible weapon for use against those who dared to think independently. In paragraph 1 of the *Codex* it was stated that that policy had been adopted in defence of the "dictatorship of the Proletariat", but it was directed not only against the "déclassés" elements, but also against "unstable elements among the workers". It was not dictatorship by the proletariat,

exemple de la prévention du système juridique de l'Union soviétique contre les dissidents politiques est fourni par l'article 46 du Code pénal de la République fédérale socialiste soviétique de Russie dans lequel les crimes sont divisés en a) crimes politiques et b) autres crimes. Pour les crimes politiques, des condamnations minima sont prévues. Pour les autres, des condamnations maxima sont fixées. Pour en revenir au *Code du travail correctif*, il contient un autre exemple flagrant de la façon dont sont traitées les personnes professant des opinions politiques hétérodoxes; elles sont punies plus sévèrement que celles qui ont commis des crimes de droit commun. Cet exemple est fourni au chapitre IX:

« Dans les colonies industrielles, agricoles et de travail en masse, la sécurité, le maintien de la discipline et de l'ordre, etc., peuvent être confiés à un «organe de surveillance» choisi parmi les détenus eux-mêmes.

» Sont désignés pour faire partie de cet organe de surveillance les détenus les plus sûrs — travailleurs, personnes condamnées essentiellement pour des délits ordinaires.

» Sur ordre du directeur du lieu de détention, les membres de l'organe de surveillance peuvent être armés.

» A la tête de l'organe de surveillance, il y a un surveillant en chef choisi parmi le personnel de surveillance ou parmi les détenus. »

Le *Daily Worker* de Londres a critiqué l'expression « personnes condamnées essentiellement pour des délits ordinaires » et déclaré que la traduction exacte est la suivante: « personnes condamnées pour crimes passionnels ou agissements coupables dans l'exercice de leurs fonctions », mais à supposer que ce soit exact, cela ne change rien à la chose. La seule supposition qu'on puisse faire, c'est que le nombre de prisonniers politiques dans ces colonies est si élevé qu'il n'y a pas assez de gardiens pour les surveiller et qu'il faut employer des criminels à cet effet. Il ne semble plus y avoir l'ombre d'un doute au sujet des déclarations faites par des hommes et des femmes qui se sont enfuis de ces colonies et qui affirment que des criminels de droit commun, souvent armés, sont chargés de la surveillance des prisonniers politiques. Cette méthode a été une des caractéristiques les plus déplaisantes des camps de concentration nazis. Quiconque fait preuve d'opinions indépendantes dans l'Union soviétique est envoyé dans une colonie de travail jusqu'à ce que sa résistance morale soit brisée; s'il résiste, il est exilé de plus en plus loin, jusqu'aux confins les plus éloignés de la Sibérie. Qu'auraient pensé du système actuel d'oppression massive les anciens bolcheviks exilés en Sibérie par la police secrète tsariste? A leur époque, l'exil était assez peu fréquent, mais à présent il est pratiqué dans d'immenses entreprises telles que celles de la lointaine région montagnueuse de Dalstroi, en Sibérie orientale, et à Karaganda, dans les déserts de l'Asie centrale, qui ont été peuplés grâce à ce système. La police secrète de l'Union soviétique a en main une arme redoutable qu'elle peut employer contre ceux qui osent penser d'une façon indépendante. Au paragraphe 1^{er} du *Code*, il est dit que cette politique a été adoptée pour la défense de la « Dictature du prolétariat », mais elle est dirigée non seulement contre les élé-

but dictatorship over the proletariat by the ruling class.

The forced labour camps and colonies provided an immense supply of cheap and mobile labour at the beck and call of the various State and other enterprises. The United Kingdom Government had no objection to prisoners doing useful work, but believed that it was its duty solemnly to protest against the exploitation of millions of workers in the Soviet Union, mostly for "offences" which would not be considered as offences in other countries, except possibly Franco Spain. No doubt the system of mass labour had made it possible to complete some of the immense and remarkable economic projects carried out in the Soviet Union ; but the terrible social cost should not be forgotten.

The compilers of the *Codex* had divided forced labour into three main categories, and devised different methods for reducing the wages of the detainees in each category.

The first category was forced labour without deprivation of freedom. Workers who slacked on the job, or who arrived 20 minutes late, or who arrived late more than three times in a month, were liable to such forced labour. In most cases the worker was not compelled to leave home, but for a period of from two weeks to six months he was compelled to work for anything up to 25 % below the standard rate.

The second category of forced labour was labour combined with exile ; it was a more efficient form of the old Czarist "exile" (*Sylka*). The old term was still used. Exile had been banned by the United Nations when it had drawn up the Universal Declaration of Human Rights.

Paragraph 101 of the *Codex* provided that :

"Persons condemned to exile with corrective labour shall perform this work :

"(a) for hire in state, co-operative and social enterprises and institutions, on the basis of contracts between the enterprises and institutions on the one hand and the corrective labour institutions on the other ;

"(b) in enterprises specially organized for this purpose by the corrective labour institutions ;

"(c) on mass work organized by contract between the corrective labour institutions and state and co-operative authorities ;

"(d) in colonies for mass work."

One particularly offensive feature of that system of hiring out human beings without their consent was that the camp officials got a share of the proceeds, presumably as an inducement to get the utmost work out of their prisoners. Paragraph 138 of the *Codex* provided that "out of the net income from production activity" there should be an assignment of "5 % to the bonus fund for officials of the corrective labour institutions". Was that

ments « déclassés », mais aussi contre les « éléments instables parmi les travailleurs ». Il ne s'agit pas de dictature du prolétariat mais d'une dictature de la classe dirigeante sur le prolétariat.

Les camps et les colonies de travail forcé constituent une réserve immense de main-d'œuvre à bon marché et facile à déplacer, prête au moindre signe des entreprises de l'Etat et des autres. Le Gouvernement du Royaume-Uni ne voit aucun inconvénient à ce que des prisonniers soient employés à des travaux utiles, mais il croit de son devoir d'élever une protestation solennelle contre l'exploitation de millions de travailleurs dans l'Union soviétique, la plupart du temps sous prétexte de « délits » qui ne seraient pas considérés comme tels dans d'autres pays, à l'exception peut-être de l'Espagne de Franco. Il est hors de doute que le système du travail forcé en masse a permis en Union soviétique l'exécution de projets économiques considérables et remarquables ; mais il ne faut pas oublier à quel terrible prix cela est revenu, du point de vue social.

Les auteurs du *Code* ont réparti le travail forcé en trois catégories essentielles, et prévu des modes différents de réduction des salaires des détenus, selon la catégorie.

La première catégorie concerne le travail forcé sans privation de la liberté. Les travailleurs dont l'activité se relâche, ou qui sont arrivés 20 minutes en retard, ou qui ont été en retard plus de trois fois au cours d'un même mois, sont passibles de ce travail forcé. Dans la plupart des cas, on ne contraint pas l'ouvrier à quitter son foyer, mais pendant une période variant de deux semaines à six mois, il est obligé de travailler pour un salaire qui peut être jusqu'à 25 % au-dessous du salaire normal.

La seconde catégorie de travail forcé est le travail avec déportation. C'est une forme accentuée de l'ancienne déportation (*Sylka*) des tsars. La vieille expression est toujours en usage. La déportation a été interdite par l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle a élaboré la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le paragraphe 101 du *Code* prévoit que :

« Les personnes condamnées à la déportation avec travail correctif font ce travail :

» a) dans des entreprises et institutions de l'Etat, coopératives ou sociales auxquelles elles sont louées sur la base de contrats passés entre ces entreprises et institutions d'une part, et les institutions de travail correctif d'autre part ;

» b) dans des entreprises spécialement organisées à cet effet par les institutions de travail correctif ;

» c) en travail en masse organisé par contrat entre les institutions de travail correctif et les autorités coopératives et de l'Etat ;

» d) dans des colonies de travail en masse. »

Un trait particulièrement déplaisant d'un système consistant à louer le travail d'êtres humains sans leur consentement, est que les dirigeants des camps reçoivent une partie du produit de ce travail, vraisemblablement pour les inciter à obtenir le meilleur rendement de leurs prisonniers. Le paragraphe 138 b) du *Code* stipule que : « sur le revenu net de la production, 5 % seront alloués comme prime aux fonctionnaires des institutions de travail

the "socialist emulation" which was stated to be the goal of forced labour in paragraph 2? It was not far removed from the classical definition of slavery.

The third category of forced labour was forced labour with deprivation of freedom. That was what was normally meant when forced labour camps were mentioned. There was provision for solitary confinement, and cells for prisoners under investigation, but the relevant parts of the *Codex* were mainly concerned with "corrective labour colonies: factory colonies, agricultural colonies of mass labour, punitive colonies" (paragraph 28). That was the Soviet Union colonial system. It ensured the existence of a vast reservoir of regimented labour which could be moved about at will, even to the remotest Arctic regions or into the depths of Siberia, where free workers could only be induced to go with great difficulty, in small numbers and for high wages. Some of the achievements of the mass labour colonies were impressive. So were the Pyramids, which had been built by similar methods, and the West Wall, erected to defend Hitler's conquests against the Allied invasion forces. The conscience of democratic nations could not tolerate such a system.

The representatives of various Members of the United Nations, and of the American Federation of Labor, had produced before the General Assembly, and in the Council, a most impressive collection of evidence from various sources, including the testimony of prisoners and officials who had escaped from the Soviet Union. Doubts had been thrown not only upon the details of that evidence, but also upon its general nature; the latter, at least, had been confirmed by the *Codex*. To the ordinary, unprejudiced enquirer it had become obvious that a system of forced labour did exist in the Soviet Union on a very large scale. If the representative of the Soviet Union did not admit what he had said, the Soviet Union Government should attempt to disprove it; the easiest way of doing so would be to accept an impartial enquiry such as that suggested in Council resolution 195 (VIII), adopted at the eighth session.

At the eighth session, the representative of the United Kingdom had suggested¹ that the Soviet Union Government might invite representatives of the United Nations to visit such institutions as the great penal area of Karaganda in the Kazakh Desert, the concentration of camps at Dalstroi in the Far East, including the coal-mining camp on the Kolyma River, the Pechora group in the north of Europe, the Lake Baikal group in Siberia, the Yagri group in the Archangel region and the groups in Lapland, Novaya Zemlya, Sakhalin and Kamchatka, and in the Novosibirsk, Krasnoyarsk and Arctic regions. The representative of the United Kingdom had stated that the information in his possession suggested that those camps contained only a fraction of the total forced labour population of the Soviet Union; but visits even to them would

correctif ». Est-ce donc là « l'émulation socialiste » désignée au paragraphe 2 du *Code* comme le but du travail forcé? Elle ne s'éloigne guère de la définition classique de l'esclavage.

La troisième catégorie de travail forcé est le travail forcé avec privation de liberté, c'est-à-dire ce que l'on entend normalement quand on parle de camps de travail forcé. On y prévoit la mise au secret, et des cellules pour les prisonniers faisant l'objet d'une enquête, mais les parties pertinentes du *Code* portent principalement sur les « colonies de travail correctif, les colonies d'usine, les colonies agricoles de travail en masse, les colonies pénitentiaires » (paragraphe 28). C'est là le système colonial de l'Union soviétique. Il lui assure un réservoir immense de main-d'œuvre enrégimentée, qu'on peut déplacer à volonté jusqu'aux régions les plus éloignées de l'Arctique et dans les profondeurs de la Sibérie, ces régions où l'on ne pourrait que très difficilement attirer les travailleurs libres, qui viendraient en nombre restreint et moyennant des salaires élevés. Les colonies de travail en masse ont à leur actif certaines réalisations impressionnantes. Les pyramides ne le sont pas moins, qui ont été bâties avec de semblables méthodes, ainsi que le mur de l'Atlantique, construit pour défendre les conquêtes de Hitler contre les forces de l'invasion alliée. C'est là un système que la conscience des nations démocratiques ne peut pas tolérer.

Les représentants des divers États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la Fédération américaine du travail ont présenté à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil un faisceau extrêmement impressionnant de preuves émanant de diverses sources, et notamment les témoignages de prisonniers et de fonctionnaires qui se sont enfuis de l'Union soviétique. On a émis des doutes non seulement sur des points de détail de ces preuves, mais encore sur leur caractère général; quant à ce dernier en tout cas, le *Code* l'a confirmé. Pour tout enquêteur normal et impartial, il est devenu évident qu'il existe réellement en Union soviétique un système de travail forcé organisé en grand. Si le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'admet pas les assertions de M. Corley Smith, il appartient au Gouvernement de l'Union soviétique d'en fournir la preuve contraire; le moyen le plus facile est d'accepter une enquête impartiale telle que l'a proposée la résolution 195 (VIII) du Conseil.

Au cours de la huitième session, le représentant du Royaume-Uni a proposé¹ au Gouvernement de l'Union soviétique d'inviter des représentants de l'Organisation des Nations Unies à visiter des institutions telles que: la grande zone pénitentiaire de Karaganda dans le désert de Kazakh; le groupement de camps de Dalstroi en Extrême-Orient, y compris le camp d'exploitation charbonnière situé près du fleuve Kolyma; le groupe Pechora en Europe septentrionale; le groupe du lac Baïkal en Sibérie; le groupe de Yagri dans la région d'Arkangel et les groupes de Laponie, Nouvelle-Zemble, Sakhaline et Kamchatka et les régions de Novosibirsk, de Krasnoïarsk et de l'Arctique. Le représentant du Royaume-Uni avait affirmé que, d'après les renseignements dont il dispose, ces camps ne contiennent qu'une frac-

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, fourth year, eighth session, page 113.

¹ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, quatrième année, huitième session, page 113.

do much to reassure the outside world. If the Soviet Government had nothing to be ashamed of, why did it maintain the veil of secrecy round its prison camps? The representative of the Soviet Union had replied that his Government would certainly not allow those areas to be inspected by what he had elected to describe as "American spies", and then, to distract the attention of the Council, had suggested the creation of a huge commission of over 100 trade union representatives.

Such a commission would be far too unwieldy to carry out any effective inspection. For a long time the representative of the Soviet Union had avoided answering the question whether even that commission would be permitted to visit the Soviet Union; finally, his reply had been that "if the commission were empowered to visit all countries, including the Union of Soviet Socialist Republics, it would take approximately ten years to reach any conclusions".¹ That might be true, but it was not a helpful statement.

To the Secretary-General's letter addressed to the Soviet Union Government in accordance with the instructions of the Council, that Government had replied that its representative at the eighth session of the Council had already explained its attitude regarding the proposed commission of enquiry, thereby heaping evasion on evasion. His own Government had replied that it would be willing to grant facilities for such a commission of enquiry to visit the United Kingdom, provided that a majority of the Members of the United Nations, including the Soviet Union, did the same. The United Kingdom was still willing to grant such facilities, subject to the same provision. It had nothing to hide. The object of the debate was to discover the degree of truth in the charges that there was forced labour in the Soviet Union. Would the Soviet Union Government admit an impartial commission appointed by the United Nations to investigate charges of forced labour? If it continued to refuse, there would be little point in setting up the Commission. Would the representative of the Soviet Union give a straight answer to that question: Yes or no?

Miss SENDER (American Federation of Labor) said that, although much new evidence had reached the American Federation of Labor, she would not present it at that meeting. The *Corrective Labour Codex* of the Russian Soviet Federal Socialist Republic cited by the United Kingdom Government confirmed the statement made by the representative of the American Federation of Labor at the eighth session of the Council that the essential features of the forced labour system in the Union of Soviet Socialist Republics were:

- (a) that forced labour was inflicted on so-called "class-hostile elements" as well as on the

tion du total des personnes assujetties au travail forcé dans l'Union soviétique, mais des visites, ne fût-ce que de ces camps seulement, contribueraient beaucoup à rassurer le monde extérieur. Si le Gouvernement soviétique n'a rien à se reprocher, pourquoi conserve-t-il ce secret autour de ses camps de prisonniers? Le représentant de l'Union soviétique a répondu que son Gouvernement se refuserait sans aucun doute à permettre que ces régions soient inspectées par ce qu'il lui a plu d'appeler des « espions américains ». Après quoi, pour détourner l'attention du Conseil, il a proposé la création d'une énorme commission de plus de 100 représentants des syndicats.

Ce serait une commission beaucoup trop encombrante pour qu'elle puisse procéder à une inspection efficace. Le représentant de l'Union soviétique a évité pendant longtemps de répondre quand on lui a demandé si même cette commission serait autorisée à visiter l'Union soviétique; enfin, sa réponse a été que « si les membres de la commission devaient se rendre dans tous les pays du monde y compris l'Union soviétique, il faudrait environ dix ans pour arriver à un résultat ». C'est peut-être vrai, mais cette déclaration ne fait pas avancer les choses.

A la lettre du Secrétaire général adressée au Gouvernement de l'Union soviétique, conformément aux instructions du Conseil, ce Gouvernement a répondu que son représentant à la huitième session du Conseil avait déjà donné des explications sur son attitude vis-à-vis de la commission d'enquête proposée, ne faisant ainsi qu'éluder le problème une fois de plus. Le Gouvernement du Royaume-Uni a répondu qu'il accepterait de permettre à cette commission d'enquête de se rendre dans le Royaume-Uni à condition que la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'Union soviétique, consente également à recevoir une telle visite. Le Royaume-Uni consent toujours à accorder cette permission sous réserve de la même condition. Il n'a rien à cacher. L'objet du débat est de déceler la part de vérité qu'il y a dans les accusations formulées au sujet du travail forcé en Union soviétique. Le Gouvernement de l'Union soviétique admet-il la désignation par les Nations Unies d'une commission impartiale chargée d'enquêter sur les accusations relatives au travail forcé? S'il continue à refuser, il n'est guère utile de créer cette commission. Le représentant de l'Union soviétique répondra-t-il franchement à cette question? On attend de lui un oui ou un non.

Mlle SENDER (Fédération américaine du travail) déclare que de nombreux témoignages nouveaux sont parvenus à la Fédération américaine du travail, mais qu'elle n'en fera pas état à cette séance. Le *Code du travail correctif* de la République fédérale socialiste soviétique de Russie, dont le représentant du Gouvernement du Royaume-Uni a cité des extraits, confirme la déclaration du représentant de la Fédération américaine du travail au cours de la huitième session du Conseil, selon laquelle les caractéristiques essentielles du système du travail forcé dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont les suivantes:

- a) Des peines de travail forcé sont infligées à de soi-disant « éléments qui manifestent

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, fourth year, eighth session, page 469.

¹ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, quatrième année, huitième session, page 469.

so-called "unstable elements" among the workers, because they disagreed with the regime in power;

- (b) that forced labour might be imposed by decree of an administrative organ other than a court of law, and without due legal procedure;
- (c) that political indoctrination was attempted during the period of forced labour;
- (d) that the institution of forced labour provided a source of highly mobile manpower for industrial enterprises, and in particular, for development projects in remote regions;
- (e) that incitement to utmost exertion was practised by setting abnormally high production norms, and by using hunger as a means of exploitation;
- (f) that persons convicted primarily of ordinary crimes were appointed to the "supervisory command"; and
- (g) that sources of financing the system of collective labour institutions and the industrial establishments they served were:
 - (i) income from the productive activities of the collective labour institutions;
 - (ii) deductions from the wages of persons condemned to collective labour.

She hoped that progress would be made in dealing with the question, and that a responsible inter-governmental body would state the truth and make it known to the world. Consequently, she welcomed the fact that many Governments had declared themselves willing to co-operate in an impartial enquiry, although some had made such co-operation dependent upon universal acceptance of the principle underlying the enquiry. She also welcomed the conclusion of the International Labour Organization (E/1337/Add.7) that there should be the closest collaboration between the United Nations and itself in carrying out the proposed impartial enquiry, and that the Director-General of the International Labour Office should establish close contact with the Secretary-General of the United Nations with a view to the establishment of an impartial commission of enquiry into the whole question at the earliest possible moment.

The Government of the Soviet Union had again expressed its unwillingness to co-operate in such an enquiry; but the project should not be allowed to drop because of that unwillingness, since the truth could be arrived at impartially even if that Government persisted in its refusal to co-operate. There was a large number of people of various nationalities outside the Soviet Union, many with outstanding qualities, who had been victims of forced labour in that country and who would be ready to give evidence before an impartial commission. The International Labour Organization was prepared to assist such a commission by providing it with the names and addresses of such men and women; it would not decline to establish the truth if the possibility of doing so were presented to it.

une hostilité de classe» ainsi qu'à de soi-disant «éléments instables» parmi les travailleurs, parce qu'ils n'approuvent pas le régime au pouvoir;

- b) le travail forcé peut être imposé par une décision d'un organisme administratif autre qu'un tribunal et sans la procédure légale régulière;
- c) au cours de leur période de travail forcé, les condamnés sont soumis à l'endoctrinement politique;
- d) l'institution du travail forcé constitue une réserve de main-d'œuvre éminemment mobile pour les entreprises industrielles et notamment pour les travaux de mise en valeur dans les régions éloignées;
- e) on incite les condamnés à fournir le maximum d'efforts en fixant des normes de production anormalement élevées et en utilisant la faim comme moyen d'exploitation;
- f) on désigne «pour exercer des fonctions de surveillance» des personnes condamnées primitivement pour crimes de droit commun; et
- g) les ressources servant au financement du système des institutions de travail correctif et des établissements industriels qui en bénéficient sont:
 - (i) le revenu des activités productrices des institutions de travail correctif;
 - (ii) les retenues opérées sur les salaires des personnes condamnées au travail correctif.

Mlle Sender espère qu'il sera possible d'avancer dans l'étude de la question, et qu'un organisme intergouvernemental responsable établira la vérité et la fera connaître au monde. C'est pourquoi elle se félicite des déclarations faites par de nombreux Gouvernements qui sont prêts à prendre part à une enquête impartiale, encore que cette collaboration ait été subordonnée par certains Gouvernements à une reconnaissance unanime du principe justifiant l'enquête. Elle se félicite également que l'Organisation internationale du travail (E/1337/Add.7) soit arrivée à la conclusion que l'Organisation des Nations Unies et cette Organisation devraient collaborer étroitement pour mener à bien l'enquête impartiale proposée, et que le Directeur général de l'Organisation internationale du travail devrait se mettre en contact étroit avec le Secrétaire général des Nations Unies pour créer une commission impartiale chargée de procéder dès que possible à une enquête sur la question.

Le Gouvernement de l'Union soviétique a de nouveau manifesté sa répugnance à collaborer à une telle enquête; mais il ne faut pas renoncer au projet à cause de cette répugnance, puisque l'on peut parvenir à la vérité avec toute l'impartialité désirable même si ce Gouvernement persiste dans son refus de coopérer. Il y a actuellement, hors du territoire de l'Union soviétique, beaucoup de personnes de nationalités diverses, dont un grand nombre sont éminentes, qui ont été victimes du travail forcé dans ce pays et qui seraient prêtes à témoigner devant une commission impartiale. L'Organisation internationale du travail est prête à aider cette commission en lui fournissant les noms et les adresses de ces hommes et de ces femmes; elle ne refusera pas d'établir la vérité si la possibilité de le faire lui en est offerte.

A majority of the Members of the United Nations appeared to be prepared to take part in the enquiry, although some had said that they would not participate unless the Government of the Soviet Union co-operated; but even if the Government of that country persisted in its present attitude, the investigation of conditions there could proceed. Such an investigation was necessary; nobody kept a door locked when there was nothing behind it. An investigation should be made only in these countries against the Governments of which complaints or accusations had been submitted to the United Nations or to the International Labour Organization. No Government refusing to submit to such an investigation should have the right to ask for a complaint against another nation to be investigated.

She wished to suggest the adoption of the definition of forced labour given in Convention No. 29 (Forced Labour) of the International Labour Organization — namely: "all work or service which is exacted from any person under the menace of any penalty and for which the said person has not offered himself voluntarily". Certain activities which should be excepted had been listed in that Convention.

A decision had to be taken as to who should appoint the commission of enquiry. The conclusions arrived at by the Governing Body of the International Labour Organization (E/1337/Add.7) implied that the Secretary-General of the United Nations and the Director-General of the International Labour Office could agree on the establishment of the commission; that body should consist of persons with experience both of law and labour matters, and who commanded general respect either in their own country or internationally. If the Council did not wish the Secretary-General and the Director-General to draw up the terms of reference of the commission, the President of the Council might appoint a small *ad hoc* committee to prepare a draft.

The United Nations had every reason to heed the International Labour Organization's recommendation that the proposed impartial commission should make its enquiry as soon as possible, since the Commission on Human Rights, at its fifth session, and with the agreement of the Soviet Union representative, had adopted article 8 of the draft covenant on human rights, which provided that:

"1. No one shall be held in slavery; slavery and the slave trade shall be prohibited in all their forms.

"2. No one shall be held in servitude.

"3. No one shall be required to perform forced or compulsory labour except pursuant to a sentence to such punishment for a crime by a competent court."

Although the draft covenant had not yet entered into force, Governments were committed to the principles laid down in it, since they were identical with those expressed in the Universal Declaration

¹ See document E/1371, annex I.

La majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies semble être prête à participer à l'enquête bien que certains aient déclaré n'y vouloir participer que si le Gouvernement de l'Union soviétique y collaborait également; mais même si le Gouvernement de ce pays persiste dans son attitude actuelle, l'enquête sur la situation pourrait y être entreprise. Cette enquête s'impose; personne ne tient une porte fermée à clé quand il n'y a rien derrière. L'enquête ne devrait avoir lieu que dans les pays contre les Gouvernements desquels des plaintes ou des accusations ont été portées devant l'Organisation des Nations Unies ou l'Organisation internationale du travail. Tout Gouvernement refusant de se soumettre à pareille enquête devrait se voir refuser le droit de demander qu'une plainte contre une autre nation fasse elle-même l'objet d'une enquête.

M^{lle} Sender propose au Conseil d'adopter comme définition du travail forcé celle que donne la Convention N° 29 (travail forcé) de l'Organisation internationale du travail, à savoir: « Tout travail ou service qui est exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. » Une liste de certaines activités pour lesquelles il convient de prévoir une exception figure dans cette Convention.

Une décision doit être prise quant au point de savoir qui doit désigner la commission d'enquête. Les conclusions auxquelles est arrivé le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (E/1337/Add.7) donne à entendre que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pourrait se mettre d'accord avec le Directeur général du Bureau international du travail sur la constitution de cette commission; celle-ci devrait comprendre des personnes ayant à la fois l'expérience du droit et des problèmes de la main-d'œuvre et unanimement respectés soit dans leur propre pays soit dans les milieux internationaux. Si le Conseil ne désire pas que le Secrétaire général, d'accord avec le Directeur général, fixe le mandat de la commission, le Président du Conseil pourrait désigner un comité spécial restreint ayant pour mission de préparer un projet de mandat.

L'Organisation des Nations Unies a toutes raisons de tenir compte de la recommandation de l'Organisation internationale du travail selon laquelle la commission impartiale envisagée devrait procéder à son enquête aussitôt que possible, puisque la Commission des droits de l'homme, au cours de sa cinquième session, et avec l'assentiment du représentant de l'Union soviétique, a adopté l'article 8 du projet de pacte des droits de l'homme où il est stipulé que:

« 1. Nul ne sera tenu en esclavage; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

» 2. Nul ne sera tenu en servitude.

» 3. Nul ne sera astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire s'il n'a été condamné à cette peine pour un crime par un tribunal compétent. »¹

Bien que le projet de pacte ne soit pas encore entré en vigueur, les Gouvernements sont tenus d'observer les principes qui y sont posés, puisqu'ils sont exactement semblables aux principes exprimés

¹ Voir le document E/1371, annexe I.

of Human Rights adopted by the General Assembly.

National sovereignty had been invoked by some Governments to prevent any implementation of those principles; but sovereignty was also cherished by other Governments, which were in favour of their implementation, and it did not entail the refusal of information to the international community represented by the Members of the United Nations. People were already asking whether Governments had been sincere in drawing up the Universal Declaration of Human Rights. All Governments which sincerely desired to enhance the esteem in which the United Nations was held should make every effort to find means by which the truth about forced labour could be established. Persistent refusal to implement the decisions of the United Nations would lead to loss of confidence in international co-operation. All Governments shared the responsibility for avoiding such a result, and should therefore participate in ascertaining the truth about forced labour, and making it known.

Mr. ARUTUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) said that the present slanderous campaign by the ruling classes of the United Kingdom against the Union of Soviet Socialist Republics was not the first hostile campaign to be launched by ruling circles in capitalist countries against the workers and peasants of other countries. Many other similar campaigns against the Soviet Union had been started at a signal from London. The statement made by the United Kingdom representative at that meeting followed the lines of his Press conference held on 22 July 1949, at which similar slanderous charges had been made against the Soviet Union. The representative of the United Kingdom had said that his conclusions were based on what he called fundamental proof of the existence of forced labour in the Soviet Union. In an attempt to mislead public opinion, he had resorted to cheap sensationalism. The main thesis of his speech was that the authorities of the Soviet Union were trying to hide the existence of forced labour in that country; but he had contradicted himself, since he had said that the conclusions he drew were based on an official publication of the Soviet Union authorities — namely, the *Corrective Labour Codex* of the Russian Soviet Federal Socialist Republic.

The *Codex* had been adopted in 1933; prior to that date there had been other laws governing the treatment of prisoners and convicts in the Soviet Union. The United Kingdom representative, hoping to stir up hatred against the Soviet Union, would have people believe that the *Codex* had recently been brought out of concealment; but it had been published in the English language by the firm of Sweet & Maxwell in 1936. The campaign being waged by United Kingdom ruling circles reeked of blackmail and deceit.

Why had the United Kingdom ruling classes begun the campaign against the Soviet Union, resorted to cheap sensationalism and asserted that the *Codex* had been brought out of its hiding-

dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale.

Certains Gouvernements ont invoqué la souveraineté nationale pour empêcher toute mise en application de ces principes. Mais d'autres Gouvernements, qui sont partisans de leur application, tiennent également à leur souveraineté, et ce n'est pas faire preuve de souveraineté que de refuser de fournir des renseignements à la communauté internationale représentée par les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il y a des gens qui demandent déjà si les Gouvernements étaient bien sincères en affirmant ce qu'ils ont affirmé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tous les Gouvernements sincèrement désireux de rehausser l'estime dans laquelle l'Organisation des Nations Unies est tenue, se doivent de contribuer de toutes leurs forces à trouver le moyen d'établir la vérité au sujet du travail forcé. Si l'on s'entête à refuser d'appliquer les décisions des Nations Unies, il s'ensuivra une crise de confiance dans la coopération internationale. Tous les Gouvernements sont solidaires pour éviter un pareil résultat et dans ces conditions ils doivent collaborer à rechercher la vérité sur le travail forcé, et à la faire connaître.

M. ARUTUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la campagne de diffamation que les classes dirigeantes du Royaume-Uni mènent actuellement contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'est pas la première que les milieux dirigeants des pays capitalistes lancent contre les ouvriers et les paysans des autres pays. Beaucoup d'autres campagnes analogues se sont déclenchées contre l'Union soviétique sur un signal de Londres. Les paroles prononcées à cette séance par le représentant du Royaume-Uni sont de la même veine que ses déclarations à la conférence de presse qu'il a tenue le 22 juillet 1949 et au cours de laquelle il a formulé contre l'Union soviétique des accusations calomnieuses analogues. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que ses conclusions se fondaient sur ce qu'il appelle la preuve fondamentale de l'existence du travail forcé dans l'Union soviétique. Pour essayer d'égaler l'opinion publique, il a eu recours à des procédés sensationnels de mauvais aloi. L'idée principale de son discours est que les autorités soviétiques essaient de cacher l'existence dans leur pays du travail forcé; mais il s'est contredit puisqu'il avait déclaré précédemment que ses conclusions se fondaient sur une publication officielle des autorités soviétiques, à savoir le *Code du travail correctif* de la République fédérale socialiste soviétique de Russie.

Ce code a été adopté en 1933. Avant cette date, le traitement des prisonniers et des forçats en Union soviétique était régi par d'autres lois. Le représentant du Royaume-Uni, espérant susciter la haine contre l'Union soviétique, voudrait faire croire que ce *Code* vient d'être découvert. Mais il a été publié en anglais dès 1936 par Sweet et Maxwell. La campagne entreprise par les classes dirigeantes du Royaume-Uni sent fort le chantage et la fourberie.

Pourquoi les classes dirigeantes du Royaume-Uni ont-elles entrepris cette campagne contre l'Union soviétique? Pourquoi ont-elles recours à des procédés dramatiques à bon marché et pour-

place approximately sixteen years after it had been published ? British ruling classes, when in straitened circumstances, had often started campaigns of slander, based on false documents, against other countries. The United Kingdom Government was confronted with an economic crisis which was daily becoming more acute. Its balance of payments difficulties were increasing, and only monopolists were benefiting from the actions of the present United Kingdom Government. *The Economist* had recently printed the statement that profits amounting to £208 million had been made by United Kingdom monopolists in 1948. Only capitalists in the United Kingdom had grounds for being satisfied with the present Government, since their profits had become even greater under its rule, while the position of the workers had become worse.

The United Kingdom Government wished to distract attention from its precarious economic position in relation to the United States of America, and to disguise the fact that the policy it was following was opposed to the interests of the working classes. It had taken measures to curb the activities of the trade unions. Even the repressive measures taken by the Czarist Government in Russia had not been so bad. The United Kingdom Government was trying to whitewash the economic cracks threatening the country's whole economic structure. The present campaign of hatred that it was waging against the Soviet Union was nothing new. In 1931, the United Kingdom Government had launched a similar campaign to distract attention from its mistakes. Listening to the representative of the United Kingdom, he had thought that he was reading excerpts from the writings of Goebbels, who had spread the same lies and malicious propaganda about the Soviet Union. A campaign similar to that now being conducted by the Government of which Mr. Bevin was Foreign Minister had been waged by United Kingdom ruling classes against the Soviet Union on a previous occasion ; Mr. Bevin, who had not then held his present high office, had said that the campaign was based on lies and slander.

Those who had launched the present campaign had three objectives in mind. First, they wished to throw a smoke-screen over the military plans of the countries whose Governments had adhered to the "Atlantic Pact". It was no mere chance that the campaign had been launched shortly before the United States Chiefs of Staff had come to Europe to inaugurate those aggressive plans. Secondly, they wished to divert attention, especially that of the workers, from the fact that in capitalist countries bourgeois classes were gaining an increasingly stronger hold over the workers, so that prices and taxes were increasing and the real wages of the workers were diminishing. Thirdly, they wished to prevent the consolidation of the bonds of sympathy between the Soviet Union and the oppressed workers in capitalist countries and non-self-governing territories. The facts that the capitalist and colonial systems were experiencing a crisis which was growing more and more acute and that more and more people throughout the world were turning to socialism were evidence of the growing popularity of the Soviet Union system.

quoi affirment-elles que le *Code* a été tiré de sa cachette environ seize ans après sa publication ? Les classes dirigeantes britanniques, lorsqu'elles se trouvaient dans une situation difficile, ont souvent lancé contre d'autres pays des campagnes de diffamation fondées sur de faux documents. Le Gouvernement du Royaume-Uni se trouve aux prises avec une crise économique dont la gravité s'accroît chaque jour. Les difficultés relatives à sa balance de paiements augmentent et seuls les monopoles bénéficient des mesures prises par le Gouvernement actuel du Royaume-Uni. *The Economist* vient de publier qu'en 1948 les monopoles britanniques ont réalisé des bénéfices s'élevant à 208 millions de livres. Seuls les capitalistes du Royaume-Uni ont des raisons d'être satisfaits du Gouvernement actuel, car leurs bénéfices ont encore augmenté sous ce Gouvernement tandis que la situation des ouvriers empirait.

Le Gouvernement du Royaume-Uni veut détourner l'attention de la situation économique précaire où il se trouve par rapport aux Etats-Unis d'Amérique et dissimuler le fait que sa politique est contraire aux intérêts de la classe ouvrière britannique. Il a pris, pour limiter l'activité des syndicats, des mesures qui ne le cèdent en rien à la répression exercée par le Gouvernement tsariste de Russie. Le Gouvernement du Royaume-Uni veut couvrir les lézards qui menacent la structure économique de tout le pays. La campagne de haine qu'il mène actuellement contre l'Union soviétique n'est pas nouvelle. En 1931, le Gouvernement du Royaume-Uni a lancé une campagne analogue pour détourner l'attention de ses erreurs. En écoutant le représentant du Royaume-Uni, M. Arutiunian avait l'impression qu'il lisait des extraits des œuvres de Goebbels, qui répandait à propos de l'Union soviétique les mêmes mensonges et la même propagande perfide. Précédemment, alors que les classes dirigeantes du Royaume-Uni menaient contre l'Union soviétique une campagne analogue à celle que mène maintenant le Gouvernement dont M. Bevin est le Ministre des Affaires étrangères, M. Bevin qui, à cette époque, n'appartenait pas au Gouvernement, avait déclaré que cette campagne était fondée sur le mensonge et la calomnie.

Les responsables de la campagne actuelle visent trois objectifs : D'abord, tendre un écran de fumée sur les plans militaires des pays dont les Gouvernements ont adhéré au Pacte de l'Atlantique. Ce n'est pas pur hasard si la campagne a commencé peu avant que les chefs de l'état-major des Etats-Unis ne se rendent en Europe pour commencer à mettre en œuvre ces plans d'agression. Deuxièmement, on veut détourner l'attention, particulièrement celle des ouvriers, du fait que, dans les pays capitalistes, les classes bourgeoises renforcent leur domination sur les ouvriers, si bien que les prix et les impôts augmentent tandis que diminue le salaire réel des travailleurs. Troisièmement, on veut éviter que les travailleurs opprimés des pays capitalistes et des territoires non autonomes ne consolident les liens de sympathie qui les unissent à l'Union soviétique. Le fait que les pays capitalistes et le régime colonial traversent une crise de plus en plus aiguë, et que, dans le monde entier, les peuples se tournent toujours davantage vers le socialisme, fournit la preuve de la popularité croissante du régime soviétique.

The campaign of lies and slander in which the United Kingdom was indulging was not exclusive to that country : all régimes in decline had recourse to such methods. He recalled, in that connexion, the British campaigns against the nascent forces of the American revolution and the French revolution. Such methods constituted an attempt to save the colonial and capitalist systems, and proved that the British governing classes saw the ground falling away beneath their feet. United Kingdom representatives had forgotten, however, that England was the traditional country of slavery in all its forms. Its legal system and its institutions represented the most severe forms of constraint and exploitation. In England the majority of the population was still in a state of servitude, lacking means of subsistence, and obliged to work for the capitalist class. In the colonial and other territories dependent on the United Kingdom there was traffic in, and sale and purchase of, persons ; vast territories were still administered by methods which were survivals of the feudal system, such as latifundia, and forced labour. In addition, in the home country itself racial discrimination was still to be found.

He accused the United Kingdom governing classes of importing cheap labour, in the form of displaced persons, refugees and detainees, from the concentration camps in Germany, whom they forced to work for low wages under the most severe conditions, even at a time when there was considerable unemployment in the country.

The United Kingdom representative had neglected to mention in his statement that in the United Kingdom there were many legal provisions governing the labour of prisoners, and imposing very severe conditions upon them. For instance, a law passed in 1822, and still in force, provided that the severity of sentences could be increased by hard labour. Other more recent laws extended the application of all forms of penitentiary labour ; that was the case, for instance, with the provisions of the law applying to individuals who were a danger to the Crown.

If the United Kingdom representative were not pursuing political objectives, he should not pass over in silence the laws in force in his own country. But there was yet further proof that the objectives he sought to attain were political in character.

The Council had before it abundant documentation indicating that forced labour existed in numerous countries.

Document E/1337/Add.13 reproduced a letter from the Permanent Delegation of Norway, which showed that forced labour existed in that country, where it could be imposed under the penal code and various laws.

Document E/1337/Add.9 reproduced a letter from the Permanent Delegation of Denmark showing that forced labour played a certain part in the Danish penal system. The letter stated that "penalties imposed in accordance with a sentence based on penal law are combined with a duty to perform labour."

Annexed to document E/1337 was a letter of 2 April 1949 from the Colombian Ministry of

Pour M. Arutiunian, la campagne de mensonges et de diffamation à laquelle se livre le Royaume-Uni n'est pas propre à ce pays : tous les régimes défallants recourent à de tels procédés. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques rappelle à ce propos la campagne britannique contre les forces naissantes de la révolution américaine et de la révolution française. Ces procédés constituent une tentative pour sauver le système colonial et le système capitaliste, et donnent la preuve que les classes dirigeantes britanniques voient le sol se dérober sous leurs pieds. Mais les représentants du Royaume-Uni ont oublié que l'Angleterre est le pays traditionnel de l'esclavage sous toutes ses formes. Son système juridique et ses institutions représentent les formes les plus dures de la contrainte et de l'exploitation. En Angleterre, la majorité de la population est encore à l'état de servitude, manque de moyens de subsistance et est obligée de travailler pour la classe capitaliste. Dans les territoires coloniaux et dans les autres territoires qui dépendent du Royaume-Uni existent encore la traite, la vente et l'achat des personnes ; il existe dans de vastes territoires des survivances féodales, telles que le système des latifundia et celui des travaux forcés. En outre, la métropole même connaît les discriminations raciales.

M. Arutiunian accuse les classes dirigeantes britanniques d'attirer chez elles une main-d'œuvre à bon marché, sous forme de personnes déplacées, de réfugiés, de détenus des camps de concentration d'Allemagne, qu'elles contraignent à travailler pour des salaires réduits dans les conditions les plus dures, alors même qu'il existe dans leur pays un chômage considérable.

Le représentant du Royaume-Uni a négligé de dire, au cours de son exposé, qu'il existe au Royaume-Uni un grand nombre de dispositions légales régissant le travail des détenus et leur imposant des conditions très dures. C'est ainsi qu'une loi promulguée en 1822, et encore en vigueur, prévoit une aggravation des peines par le travail forcé. D'autres lois plus récentes ont étendu l'application de toutes les formes du travail pénitentiaire ; tel est notamment le cas des dispositions de la loi applicable aux individus dangereux pour la Couronne.

Si le représentant du Royaume-Uni ne visait pas des buts politiques, il n'aurait pas dû passer sous silence les textes des lois en vigueur dans son propre pays. Mais il existe une autre preuve encore que les buts qu'il cherche à atteindre sont d'ordre politique.

Le Conseil est saisi d'une abondante documentation indiquant que le travail forcé existe dans de nombreux pays.

Le document E/1337/Add.13 reproduit une lettre de la délégation permanente de la Norvège, qui indique que le travail forcé existe dans ce pays, où il peut être imposé en vertu du Code pénal et de diverses lois.

Le document E/1337/Add.9 reproduit une lettre de la délégation permanente du Danemark, d'où il résulte que le travail forcé joue un certain rôle dans le régime pénal de ce pays. La lettre contient le passage suivant : « les peines infligées à la suite d'un jugement fondé sur le droit pénal en vigueur se combinent avec l'obligation de travailler ».

L'annexe au document E/1337 est une lettre, en date du 2 avril 1949, adressée au Secrétaire

Foreign Affairs to the Secretary-General; it stated that in Colombia offenders could be sentenced to penal servitude "as a form of discipline and a stimulus to the dignity of human life".

He concluded from the documents he had mentioned that the United Kingdom representative was trying to give the discussion a provocative turn, which made an objective examination of the question impossible from the outset. The United Kingdom representative had not based his arguments on the position existing in the various countries, but had only wished to discredit the Government of the Soviet Union and to launch a hostile campaign against it.

Another fact which must be recognized, after the documentation distributed by the Secretariat had been examined, was that prison labour existed in many countries.

There were two ways of regarding such labour: as disciplinary, or as re-educative. In England, as in other countries, prison labour was regarded as a means of constraint. British jurisprudence showed a complete contempt for human dignity. The law of 1913 provided not only for compulsory labour, but for a most abject form of it, comparable with the work of a galley-slave. Further, compulsory labour could be accompanied by corporal punishment inflicted in public. There were even provisions fixing the setting for such punishment.

The United Kingdom representative had resorted to all possible forms of slander against the Soviet Union, but he had been unable to say that forced labour there was accompanied by corporal punishment. The Soviet Union penal system was progressive, and the labour régime was aimed at re-educating offenders to enable them to resume their rightful place in the community.

In that connexion he quoted paragraph 2 of the *Corrective Labour Codex* which showed that corrective labour sought to prevent offenders from harming the socialist community, and was designed to re-educate them so that they might do constructive work. The *Codex* did not concern individuals who had not committed an offence. The Soviet Union did not believe in the theory of inherent criminality; it attached great value to human personality, even that of those who had committed offences. The interpretation of the *Codex* given by the representative of the United Kingdom either revealed a total ignorance of the facts or else it was an attempt to blackmail or slander the Soviet Union. The entire system was designed to correct criminals, with a view to their participation in the constructive work of socialism in their country. That, no doubt, was what displeased the United Kingdom representative, who would probably like to find people in the Soviet Union who were undermining the socialist system.

Soviet Union methods of re-educating criminals had yielded excellent results. Some of them had come to understand the crimes they had committed against the socialist system, and had attempted to reform. It had been possible to release many convicted persons before the end of their sentences, and they had been rewarded for their labour and behaviour.

général par le Ministre des Relations extérieures de Colombie. Il y est indiqué qu'en Colombie les délinquants peuvent être condamnés à des peines de travaux forcés, « à titre de discipline et de stimulant de la dignité humaine ».

M. Arutiunian conclut des documents qu'il a mentionnés que le représentant du Royaume-Uni tend à donner à la discussion un caractère de provocation qui rend, dès l'abord, impossible un examen objectif de la question. Le représentant du Royaume-Uni n'a pas fondé son argumentation sur la situation existant dans les différents pays, mais il a uniquement voulu discréditer le Gouvernement de l'Union soviétique et déclencher contre lui une campagne d'hostilité.

Une autre constatation qui s'impose, après examen de la documentation distribuée par le Secrétariat, est que le travail des détenus est un état de fait dans de nombreux pays.

Il existe deux manières de considérer ce travail: il présente un caractère disciplinaire ou constitue un moyen de rééducation. En Angleterre, de même que dans d'autres pays, le travail des détenus est envisagé comme un moyen de contrainte. En effet, on constate dans la jurisprudence britannique un mépris total de la dignité humaine. Non seulement la loi de 1913 prévoit le travail obligatoire, mais elle l'institue sous sa forme la plus abjecte, qui peut être assimilée aux galères. De plus, le travail obligatoire peut être accompagné de châtiments corporels infligés en public. Des dispositions fixent même la mise en scène de ces châtiments.

Le représentant du Royaume-Uni a pu avoir recours à toutes les formes possibles de la diffamation à l'égard de l'Union soviétique, il n'a cependant pas pu dire que les châtiments corporels y accompagnent les travaux forcés. Le système pénal soviétique est progressiste et le régime de travail tend à la rééducation des délinquants pour leur permettre de reprendre leur vraie place dans la communauté.

M. Arutiunian cite, à ce propos, le paragraphe 2 du *Code du travail correctif*, qui indique que le travail de redressement tend à empêcher les délinquants de porter préjudice à la communauté socialiste et a pour but de les rééduquer afin qu'ils puissent être employés à des fins constructives. Ce *Code* ne concerne pas les individus qui n'ont pas commis de délit. L'Union soviétique ne croit pas, en effet, à la théorie de la criminalité inhérente; elle attache une grande valeur à la personnalité humaine, même à celle de ceux qui ont commis des délits; l'interprétation que le représentant du Royaume-Uni donne du *Code* révèle une ignorance totale des faits ou constitue une tentative de chantage ou de diffamation à l'égard de l'Union soviétique. Tout son système tend à amender les délinquants pour qu'ils participent à l'édification du socialisme dans leur pays. C'est sans doute ce qui déplaît au représentant du Royaume-Uni, qui voudrait bien trouver dans l'Union soviétique des individus qui minent le système socialiste.

Les procédés soviétiques de rééducation des délinquants ont donné d'excellents résultats. Certains d'entre eux ont pris conscience des délits qu'ils avaient commis contre le système socialiste et se sont efforcés de se corriger. De nombreux condamnés ont pu être relaxés avant la fin de leur peine et ont, en plus, obtenu des récompenses pour leur travail et leur conduite.

The United Kingdom representative forgot that the Soviet Union was a union of peasants and workers, and that its laws were intended to protect the power of the workers and peasants against anyone who attempted to undermine the foundations of the new society. That attitude was not unlawful. The Soviet Union would continue to act as it had done in the past, and to punish any British spies found in its territory.

If the United Kingdom Government wished to protect the rights of the capitalists and to resort to nationalization to save concerns which, without State aid, would go bankrupt, that was its own affair. The Soviet Union, for its part, proclaimed itself as a workers' and peasants' State, where the power of the bourgeoisie had been destroyed and the capitalist class no longer existed. The fact that a code regulating the labour of criminals existed in the Soviet Union proved that such labour was based on clearly established legal principles, whereas the United Kingdom representative had sought to prove that it had no legislative or juridical basis.

Paragraphs 23, 45, 62, 63, 66, 74 and others of the *Codex* showed that persons could be sent to places where they were deprived of their freedom only on the order of a court or legally authorized organ. The United Kingdom representative, however, could not understand how offenders were really treated in the Soviet Union. He could understand criminals being flogged, but failed to recognize that in the Soviet Union they were allowed to organize their own lives. Moreover, the English translation of the *Codex* had distorted the facts. For example, the Soviet term "Comrades' Court" had been translated as "Labour Court." That showed that the United Kingdom authorities had no idea of what a "Comrades' Court" actually was. Soviet Union legislation recognized that criminals themselves should establish their principles of law and order, and that if any one of them violated those principles he should be sentenced by a court made up of his fellows. Such a concept was of course incomprehensible to the United Kingdom representative. The mistranslation, or rather distortion, which he had mentioned, was only one of forty-three "mistakes" which had occurred in the translation of the *Codex*. A further example was provided by the fact that in the English translation the places in which Russian prisoners awaited trial were called "solitary confinement cells." That was a flagrant violation of the truth.

The United Kingdom, in developing its hostile campaign against the Soviet Union, had alleged that the latter used criminal labour for economic ends in order to compete with countries where labour was "free." That was completely false. The United Kingdom Board of Trade had denied that Soviet Union products were undercutting United Kingdom and United States goods, and United Kingdom trade delegations had invariably protested against the high prices of Soviet Union commodities.

At the eighth session of the Council the Soviet Union delegation had proposed¹ that an impartial investigation into forced labour should be carried

Le représentant du Royaume-Uni a oublié que l'Union soviétique est une union de paysans et de travailleurs, et que les lois de ce pays protègent les pouvoirs de ces travailleurs et paysans contre quiconque tenterait de saper les bases de cette société nouvelle. Une telle attitude est légitime. L'Union soviétique continuera à agir comme par le passé et à punir les espions britanniques qu'elle trouvera chez elle.

Si le Gouvernement du Royaume-Uni veut défendre les droits des capitalistes et recourir aux nationalisations pour sauver des entreprises qui, sans l'appui de l'Etat, iraient à la faillite, c'est son affaire. L'Union soviétique proclame, quant à elle, qu'elle est un Etat de travailleurs et de paysans, où les pouvoirs de la bourgeoisie ont été liquidés et où la classe capitaliste n'existe plus. Le fait qu'il existe dans l'Union soviétique un code qui réglemente le travail des délinquants prouve que ce travail est fondé sur des principes législatifs clairement établis, alors que le représentant du Royaume-Uni s'est efforcé de démontrer que ce travail n'avait pas de base législative ou juridique.

Les paragraphes 23, 45, 62, 63, 66, 74, et d'autres paragraphes encore du *Code* montrent que seules peuvent être envoyées au lieu où elle doivent purger leur peine les personnes qui sont sous le coup d'une sentence d'un tribunal ou d'un organisme compétent. Toutefois, le représentant du Royaume-Uni ne peut comprendre comment les délinquants sont réellement traités dans l'Union soviétique. Il comprend qu'on fouette les délinquants mais ne peut admettre que dans l'Union soviétique ils soient autorisés à organiser leur vie. En outre, la traduction anglaise du *Code* fausse les faits. Par exemple, l'expression russe « Tribunal de camarades » a été traduite par « Tribunal de travail », ce qui prouve que les autorités du Royaume-Uni n'ont aucune idée de ce que représente réellement ce Tribunal de camarades. La législation soviétique reconnaît que les délinquants devraient fixer eux-mêmes leurs principes pour ce qui est de la discipline et que, si l'un d'eux manque à ces principes, il doit être condamné par un tribunal composé de ses camarades de réclusion. Une telle notion est, bien entendu, incompréhensible pour le représentant du Royaume-Uni. L'erreur de traduction ou plutôt la falsification qu'il vient de mentionner n'est qu'un exemple des quarante-trois « erreurs » que l'on observe dans la traduction du *Code*. Autre exemple : dans la traduction anglaise, le lieu où les prisonniers russes attendent leur procès se nomme cellule de réclusion au secret. C'est une falsification évidente de la vérité.

Le représentant du Royaume-Uni, poursuivant sa campagne de haine contre l'Union soviétique, a déclaré que, dans ce pays, on utilisait le travail des délinquants à des fins économiques, afin de faire concurrence aux pays où les travailleurs sont « libres ». Cette assertion est absolument fausse. Le Ministre du Commerce du Royaume-Uni a affirmé que les produits de l'Union soviétique ne font pas concurrence à ceux du Royaume-Uni et des Etats-Unis ; de même les missions commerciales britanniques ont toujours protesté contre le prix élevé des produits soviétiques.

A la huitième session du Conseil, la délégation de l'Union soviétique a proposé¹ que l'on mène, dans tous les pays, une enquête impartiale concernant

¹ See document E/II/94.

¹ Voir le document E/II/94.

out in all countries. His delegation now submitted a draft resolution (E/1485) repeating that proposal, and recommending the establishment of a broad international commission composed of representatives of intellectual and manual workers, with no distinction as to political belief. Such a commission could conduct a proper investigation of the facts, and ascertain where labour was free and where it was forced.

The capitalist system of labour deprived workers of the fruits of their toil, which it gave to the rich capitalist monopolies on which the workers were completely dependent. Such a system was merely a form of hired slavery, under which the means of production were concentrated in the hands of capitalist exploiters, and the workers were compelled to work not for themselves but for others. In a sense, labour in those conditions was forced, since workers were constantly in danger of losing their jobs, and were therefore only too willing to accept niggardly wages and to submit to exploitation. Moreover, such a system was accompanied by a steep increase in unemployment.

The Soviet Union, however, had deprived the capitalist landowners of their estates and given them to the peasants, and had ensured that the workers themselves should enjoy the fruits of their labours. The Constitution recognized the workers' right to work irrespective of sex, race or language. Crises had been eliminated and unemployment abolished. Workers were well treated and well housed, and their cultural needs satisfied; they had no fear of unemployment.

An impartial commission could enquire into the relative merits of the capitalist and socialist systems of labour, and after careful collation of the facts could determine exactly what the true position was.

However, the representatives of the United Kingdom and the United States of America had been unable to agree to the Soviet Union proposal for an impartial commission owing to their prejudice against the Soviet Union. They hoped to use any machinery that might be set up for their own political purposes.

The preamble of the Soviet Union draft resolution stressed the divergence of views in the Council as to the situations in the capitalist countries and in the Soviet Union, and quoted Articles 55 and 68 of the Charter. The operative part recommended that a completely objective investigation be made of the conditions of workers, both in the Soviet Union and in the capitalist countries, by a comprehensive International Commission representing the trade unions of various countries. One member of the commission would represent one million trade union members, and representatives from such bodies as the World Federation of Trade Unions, the Latin-American Federation of Labour and the International Federation of Christian Trade Unions would be included. Even the reactionary American Federation of Labor would be represented. The attention of the commission would be drawn to the unemployment problem in countries where it persisted, and to the situation in non-self-governing territories. It would assemble the fullest information possible, using materials supplied by national trade unions and other workers' organizations, and,

le travail forcé. La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques soumet maintenant un projet de résolution (E/1485) dans lequel elle renouvelle cette proposition et recommande la création d'une grande commission internationale composée des représentants des travailleurs manuels et intellectuels sans distinction de tendances politiques. Cette commission pourrait procéder à une enquête objective et déterminer les pays dans lesquels le travail est libre et ceux dans lesquels existe le travail forcé.

Le régime capitaliste du travail prive les ouvriers du fruit de leurs efforts pour le donner aux riches monopoles capitalistes dont les travailleurs dépendent entièrement. Un tel système est simplement une forme d'esclavage des travailleurs loués; les moyens de production sont aux mains des exploiters capitalistes et les ouvriers sont contraints de travailler non pour eux-mêmes mais pour les autres. D'un certain point de vue, travailler dans ces conditions c'est accomplir un travail forcé, car les ouvriers sont toujours en danger de perdre leur travail et ils ne sont donc que trop disposés à accepter des salaires misérables et à se soumettre à l'exploitation. En outre, ce système s'accompagne d'une augmentation rapide du chômage.

L'Union soviétique a privé les propriétaires capitalistes de leurs terres et les a données aux paysans, si bien que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui jouissent des fruits de leur travail. La Constitution reconnaît aux ouvriers le droit au travail, quels que soient leur sexe, leur race ou leur langue. Les crises sont supprimées et le chômage aboli. Les travailleurs sont bien traités, bien logés et leurs besoins culturels satisfaits. Ils ne craignent pas le chômage.

Une commission impartiale pourrait faire une enquête sur les mérites comparés des régimes capitalistes et socialistes de travail et, après avoir soigneusement comparé les faits, elle pourrait déterminer exactement quelle est la situation.

Toutefois, les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ne peuvent accepter la proposition de l'Union soviétique de créer une commission impartiale; leurs préjugés contre ce pays les en empêchent. Ils espèrent utiliser tout organisme qui serait ainsi créé à leurs fins politiques propres.

Le préambule du projet de résolution de l'Union soviétique insiste sur les divergences de vues qui se manifestent au Conseil au sujet des conditions qui règnent dans les pays capitalistes et dans l'Union soviétique; on y cite l'Article 55 et l'Article 68 de la Charte. Le dispositif recommande qu'une enquête absolument objective sur la situation des travailleurs dans l'Union soviétique et dans les pays capitalistes soit menée par une grande commission internationale représentant les syndicats de différents pays. Un membre de la commission représenterait un million de syndicalistes et la commission comprendrait des représentants d'organisations telles que la Fédération syndicale mondiale, la Fédération des travailleurs d'Amérique latine, la Fédération internationale des syndicats chrétiens. Elle comprendrait même la Fédération américaine du travail, qui est réactionnaire. L'attention de la commission serait appelée sur le problème du chômage dans les pays où il persiste, et sur la situation dans les territoires non autonomes. La commission réunirait tous les renseignements possibles, en utilisant les données fournies par les

on the basis of that information, submit a report to the Council. In view of the importance of the question the Council would then submit the resolution to the Assembly for approval.

Any delegation sincerely wishing to ascertain the true facts regarding forced labour throughout the world should support the Soviet Union draft resolution.

Mr. THORP (United States of America) said that at its last session the Council had discussed the problem of forced labour and measures for its abolition, and, as a result, had been so moved by its responsibility in the matter that it had passed a resolution (195 VIII) aimed at setting up machinery to deal with the problem. The current debate had merely deepened that concern and shown that it was now necessary to take some concrete action.

He had listened with considerable attention to the Soviet Union representative's statement; the most important conclusion to be drawn from it was that, apart from any mistranslations of the *Corrective Labour Codex* the legal basis for forced labour did exist in the Soviet Union.

To defend the *Codex* by saying that it had existed since 1933 was not a valid argument; no statutory limitations could be placed on matters which affected general human welfare. Sooner or later those matters had to come to light, and though the newly created United Nations should possibly have hastened to deal with such a vital human rights problem earlier; that was no reason for it to be dilatory now.

The proposal put forward by the Soviet Union representative showed at least a recognition of the basic importance of the problem. However, the explanation he had given of the beneficial results of the so-called "re-education of criminals" in the Soviet Union could not obscure the fact that the process outlined was compulsory, and involved neither court action nor the safeguarding of individual human rights. The Soviet Union representative had, in fact, described a situation for which the United Nations should take responsibility. Moreover, an examination of the documentation before the Council would show that at least nine articles of the Universal Declaration of Human Rights had been violated.

The Soviet Union representative had drawn attention to the letter from the Permanent Norwegian Delegation to the United Nations (E/1337/Add.13), which gave a precise indication of the offences for which forced labour could be imposed by law, and the number of persons actually in forced labour institutions on 1 May 1949. The Soviet Union representative had criticized the Norwegian reply but, while outlining Soviet Union legislation, had not displayed the same honesty as the Norwegian Government by revealing exactly how many persons were engaged in forced labour in the Soviet Union. The Norwegian letter began as follows: "... I have the honour to inform you that my Government is fully prepared to provide

syndicats nationaux et autres organisations de travailleurs et, en se fondant sur ces renseignements, ferait rapport au Conseil. Vu l'importance de la question, le Conseil soumettrait alors une résolution à l'Assemblée aux fins d'adoption.

Toute délégation sincèrement désireuse de connaître la vérité sur la question du travail forcé dans le monde entier devrait appuyer le projet de résolution de l'Union soviétique.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le Conseil, ayant discuté à sa dernière session le problème du travail forcé et des mesures tendant à l'abolir, a été tellement frappé des responsabilités qui lui incombent en cette matière qu'il a adopté la résolution 195 (VIII) en vue de créer l'organisme qui serait capable de traiter ce problème. Le débat actuel n'a fait qu'approfondir cette inquiétude et a montré qu'il est maintenant nécessaire de prendre certaines mesures concrètes.

M. Thorp a écouté avec beaucoup d'attention l'exposé du représentant de l'Union soviétique. La principale conclusion qu'on puisse en tirer c'est que, indépendamment de toutes les erreurs de traduction qui ont pu se glisser dans le *Code*, il existe dans l'Union soviétique une base juridique pour le travail forcé.

On ne peut défendre le *Code* en déclarant qu'il existe depuis 1933; ce n'est pas là un argument valable. On ne peut apporter aucune limitation d'ordre légal à des questions qui touchent au bien-être de l'humanité dans son ensemble. Tôt ou tard, ces questions doivent être tirées au clair. Même s'il est vrai que l'Organisation des Nations Unies, nouvellement créée, aurait peut-être dû s'occuper plus tôt d'un problème aussi essentiel qui concerne les droits de l'homme, ce n'est pas une raison pour en retarder encore l'examen.

Les propositions avancées par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques indiquent que, du moins, il reconnaît l'importance fondamentale du problème. Toutefois, l'explication qu'il a donnée des résultats bienfaisants de ce qu'on appelle dans l'Union soviétique « la rééducation des délinquants », ne peut dissimuler le fait que la méthode qu'il vient d'indiquer présente un caractère de contrainte, qu'elle ne suppose ni la décision d'un tribunal ni la protection des droits individuels de l'homme. Le représentant de l'Union soviétique a, en fait, analysé une situation au sujet de laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait prendre ses responsabilités. En outre, un examen des documents dont le Conseil est saisi indique des infractions à neuf au moins des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le représentant de l'Union soviétique a attiré l'attention sur la lettre de la délégation permanente de la Norvège à l'Organisation des Nations Unies (E/1337/Add.13) dans laquelle sont indiqués avec précision les délits pour lesquels le travail forcé peut être imposé par la loi, et le nombre de personnes qui se trouvaient, en fait, dans des institutions de travail forcé à la date du 1^{er} mai 1949. Le représentant de l'Union soviétique a critiqué la réponse de la Norvège, mais, dans son exposé de la législation soviétique, il n'a pas fait preuve de la même honnêteté que le Gouvernement de la Norvège et n'a pas indiqué exactement le nombre de personnes assujetties au travail forcé en Union soviétique. La lettre de la Norvège commence comme suit :

all information and co-operate in an impartial enquiry into the existence of forced labour in Norway, including the reasons for which persons are made to perform forced labour and the treatment accorded them." His delegation considered that that was the highest moral plane on which a Government could have responded to the Secretary-General's request.

In that connexion, a misunderstanding had arisen as to the position of his Government with regard to any enquiry into forced labour conditions in the United States of America. The Secretary-General seemed to have understood that the United States was one of those countries which would make any enquiry dependent on certain conditions. That was not the case; the position was clearly stated in document E/1337/Add.5, in which his Government, after stating that the objectives sought by Economic and Social Council resolution 195 (VIII) would be realized only if there was a common affirmative response to the Secretary-General's enquiry, pledged itself "to co-operate fully in the conduct of an impartial enquiry into any situation in which it may be alleged that involuntary or forced labour exists in the United States".

The procedure suggested by the Soviet Union delegation at the last session would, on the Soviet Union representative's own admission, take ten years to implement; even then it would exclude the Soviet Union. The United States draft resolution (E/1484) would take less time to implement and would allow the Council to come to grips with the problem. That resolution, after recalling Council resolution 195 (VIII) and taking note of the communication of the International Labour Organization (E/1337/Add.7), emphasized that the enquiry into forced labour should be mainly directed towards situations involving large numbers of persons or widespread practices of forced labour. The reason for that was the danger that the commission would be deluged with isolated and sporadic cases which might divert its attention from the systematic practice of forced labour.

In sub-paragraph (a) the constitution of the commission was set out, the main feature being the equal balance between representatives of the Council and representatives of the International Labour Organization. Such a balance was necessary, since forced labour was a question not only of labour, but also of human rights. In sub-paragraph (b) moreover, it was recognized that the effectiveness of the commission would depend on the character and ability of its members and their capacity for conducting a completely impartial study. The Commission was authorized (sub-paragraph (c)) to request that States would facilitate its enquiries, since that was the only way in which a full understanding of the problem could be arrived at.

The United States draft resolution, deriving as it did from the action taken at the last session of the Council, would allow the latter to move ahead in the most effective way towards the solution of a grave human rights problem.

The meeting rose at 1 p.m.

«...J'ai l'honneur de vous informer que mon Gouvernement est tout disposé à fournir tous les renseignements relatifs à cette question et à prendre part à une enquête impartiale sur la mesure dans laquelle le travail forcé existe en Norvège, notamment sur les raisons pour lesquelles certaines personnes sont astreintes au travail forcé et sur le traitement qui leur est accordé.» La délégation des Etats-Unis considère que telle est l'attitude la plus morale qu'un Gouvernement puisse adopter pour répondre à la demande du Secrétaire général.

M. Thorp signale à ce sujet qu'il existe un malentendu sur l'attitude de son Gouvernement à l'égard de toute enquête menée aux Etats-Unis d'Amérique sur les conditions dans lesquelles le travail forcé y est pratiqué. Le Secrétaire général semble avoir compris que les Etats-Unis sont l'un des pays qui subordonneraient l'enquête à certaines conditions. Tel n'est pas le cas; la situation est clairement exposée dans le document E/1337/Add.5; le Gouvernement des Etats-Unis, après avoir déclaré que les objectifs de la résolution 195 (VIII) du Conseil économique et social seraient atteints si chacun répondait par l'affirmative à la question du Secrétaire général, est prêt «à coopérer sans réserve à la conduite d'une enquête impartiale sur tous les faits à propos desquels on pourrait prétendre que le travail obligatoire ou forcé existe aux Etats-Unis».

La procédure proposée par la délégation soviétique à la dernière session demanderait dix ans, comme l'a reconnu lui-même le représentant de l'Union soviétique; de plus, l'Union soviétique en serait exclue. La mise en œuvre du projet de résolution des Etats-Unis (E/1484) demanderait moins de temps et permettrait au Conseil de s'attaquer au problème. Dans cette résolution, après avoir rappelé la résolution 195 (VIII) du Conseil et pris note de la communication de l'Organisation internationale du travail (E/1337/Add.7), on insiste sur l'idée que l'enquête relative au travail forcé doit porter principalement sur les cas dans lesquels l'usage du travail forcé est très répandu ou affecte un grand nombre de personnes. La raison en est qu'il est à craindre que la commission ne soit inondée de cas isolés et exceptionnels qui pourraient détourner son attention des cas de pratique systématique du travail forcé.

A l'alinéa a) de la résolution, on indique la composition de la commission; il s'agit surtout de maintenir l'équilibre entre les représentants du Conseil et ceux de l'Organisation internationale du travail; équilibre nécessaire, car le travail forcé n'est pas seulement une question de travail, mais il concerne également les droits de l'homme. En outre, il est reconnu à l'alinéa b) que le bon fonctionnement de la commission dépendrait de la valeur et de la compétence de ses membres et de leur aptitude à mener une enquête absolument impartiale. La Commission sera habilitée (alinéa c)) à demander que les Etats facilitent ces enquêtes, sans quoi il serait impossible d'arriver à une pleine compréhension du problème.

Le projet de résolution des Etats-Unis, résultat des décisions prises à la dernière session du Conseil, permettrait à celui-ci de faire des progrès marqués vers la solution d'un grave problème concernant les droits de l'homme.

La séance est levée à 13 heures.